INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE

Pays : Maroc

Description de la mission : Evaluation Finale du ***Projet Renewable Energy for the City of Marrakech's Bus Rapid Transit System, projet GEF-BRT Marrakech/ Award ID: 00097409***

Durée de la mission : 30 jours ouvrables.

Lieu : Rabat et Marrakech

Réf : **IC 01-05-2018**

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre.

Ces termes de référence (TDR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet "Renewable Energy for the City of Marrakech's Bus Rapid Transit System, projet GEF-BRT Marrakech".

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABLEAU DE RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Renewable Energy for the City of Marrakech's Bus Rapid Transit System, projet GEF-BRT Marrakech			
ID de projet du FEM :	**9567**		*à l'approbation (en millions USD)*	*à l'achèvement (en millions USD)*
ID de projet du PNUD :	**5890**	Financement du FEM :	US$ 1,369,863	
Pays :	MAROC	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	US$	
Région :	Afrique	Gouvernement :	US$ 56,173,683	
Domaine focal :	CC	Autre (GIZ):	US$	
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	USD$	
Agent d'exécution :	Secrétariat d'état chargé du	Coût total du projet :	USD$ **57,543,546**	

	Développement Durable			
Autres partenaires participant au projet :	Secrétariat d'état chargé du Développement Durable (SEDD)	Signature du DP (Date de début du projet) :		Sept 2016
		Date de clôture (opérationnelle) : Aout 2018	Proposé : Aout 2018	Réel : Aout 2018

OBJECTIF ET PORTEE

Le projet a été conçu pour : soutenir l'intégration de la mobilité à faible teneur en carbone via un système Bus Rapid Transit (BRT) en cours d'implémentation par la Ville de Marrakech, et ce par l'installation et la mise en service d'une centrale solaire. La centrale solaire, s'étend sur une superficie de 3 ha, et a une capacité totale de 1MW dont 750 Kwc en première phase et une installation d'environ 2944 panneaux photovoltaïques multi cristaux en série pour la phase 1 du projet et d'un système de suivi du rayonnement solaire rotatif. Elle est connectée au réseau moyenne tension et destinée à la recharge des bus électriques à Haut Niveau de Service. Le potentiel de réduction des émissions du dioxyde de carbone est estimé à 1300 T/an. Ce système intégré de transport à faible teneur en carbone, détient un potentiel de réduction des GES estimé à 27 327 T-CO2 au cours de la période d'investissement à vie.

Le GEF- BRT Marrakech, est conçu selon une approche intégrée tout au long de sa durée en combinant différents types d'activités à savoir : le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'amélioration de la gouvernance par la mise en place d'un système de MRV.

L'arrivée du premier bus 100% électrique marque une étape clé dans la transition énergétique du transport urbain au Maroc et démontre qu'il existe aujourd'hui des solutions alternatives à long terme pour faire face aux enjeux environnementaux actuels. Il se positionne comme projet phare qui peut être reproduit dans d'autres villes du Maroc, tenant compte des changements importants en matière de développement durable attendus tels que : la réduction de la congestion, l'amélioration de la qualité de l'air, l'efficacité énergétique, l'amélioration de l'inclusion sociale dans les banlieues, l'amélioration de la qualité de vie, la garantie de la sécurité, la création d'emplois, l'amélioration de l'attrait touristique de la ville, etc.

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales[1] pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur (trice) doit articuler les efforts d'évaluation notamment autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (l'Annexe G). L'évaluateur (trice) doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles, crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur (trice) doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau pays du PNUD au Maroc et le

[1] Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement, à la page 163.

Conseiller Technique Régional du PNUD-FEM, l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes. L'évaluateur (trice) devrait effectuer une mission aux principaux sites d'intervention du programme, et tenir des entretiens qui auront lieu - au minimum – avec l'équipe du Secrétariat d'Etat au Développement Durable (SEDD) du Maroc, ainsi qu'avec l'équipe du Programme du PNUD Maroc et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM ; une liste plus élargie des groupes cibles pour les entretiens et l'évaluation est fournie dans l'annexe E des présents termes de référence.

L'évaluateur (trice) passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR/APR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l'état d'avancement/revues annuelles, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur (trice) juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira aux fins d'examen est jointe à l'annexe A des présents termes de référence.

CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir Annexe H) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée.

L'évaluation portera au moins sur les critères de pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé exécutif d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont incluses dans l'annexe B.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	***Notation***	***2 Agence d'exécution/agence de réalisation***	***Notation***
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats		**4 Durabilité**	
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles.

Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. L'évaluateur (trice) bénéficiera de l'appui du bureau pays (BP) du PNUD et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)	Gouvernement (en millions USD)	Organisme partenaire (en millions USD)	Total (en millions USD)

	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Réel	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

INTEGRATION

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le FEM sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact. [2]

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau pays du PNUD au Maroc en étroite collaboration avec l'Unité de gestion du projet. Le bureau de pays du PNUD contactera l'évaluateur (trice) en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays le cas échéant. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'évaluateur (trice) afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

CALENDRIER D'EVALUATION

L'évaluation est estimée à un nombre total de **30 jours ouvrables** selon le plan suivant :

Activité	Durée
Préparation	3 jours
Mission d'évaluation	7 jours
Projet de rapport d'évaluation (version française)	10 jours
Rapport final (Version Anglaise)	10 jours

PRODUITS LIVRABLES DE L'EVALUATION :

Les éléments suivants sont attendus de l'évaluation :

[2] Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : ROTI Handbook 2009

Livrables	Contenu	Echéance	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur (trice) apporte des précisions sur le calendrier et la méthodologie	Au plus tard 5 jours avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur (trice) envoie le rapport initial au PNUD Maroc
Présentation des conclusions initiales	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation (visite terrain/entretiens au niveau central et local)	Présentation lors d'un atelier de restitution à Marrakech avec le comité de suivi du projet.
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de deux semaines après la mission d'évaluation	Envoyé au PNUD Maroc, examiné par le PNUD, le CTR, l'UGP, le comité de suivi et le PFO du FEM
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine après la réception des commentaires finaux sur le projet de rapport	Envoyé au PNUD Maroc et CTR qui le partagerons avec la direction du projet pour préparer le plan de suivi des recommandations
Rapport final (version Anglaise)	Rapport final traduit en Anglais	Dans un délai de 10 jours après l'approbation de la version française	Envoyé au PNUD Maroc et CTR qui le partagerons avec le GEF.

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur (trice) est également tenu (e) de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

Le rapport d'évaluation ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes), et suivra la table de matière proposée dans l'Annexe D.

QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES

L'évaluateur (trice) doit disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L'évaluateur (trice) ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Il/Elle doit posséder les qualifications suivantes :

- Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/maitrise scientifique) dans le domaine de l'environnement, développement durable, changement climatique, transport ou similaire ;
- *10* ans minimum d'expérience professionnelle pertinente ;
- une connaissance du PNUD et du FEM ;
- une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
- des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
- *Connaissances approfondies dans le domaine de changement climatique et particulièrement dans la composante atténuation ;*
- *Maitrise suffisante de la langue française et anglaise pour les entretiens et échanges sur place ainsi que pour comprendre la documentation et les lignes directrices du projet en anglais et français.*

CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR (TRICE)

L'évaluateur (trice) est tenu de respecter les normes éthiques les plus élevées et doit signer un code de conduite (voir Annexe C) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »

MODALITES DE PAIEMENT ET SPECIFICATIONS

L'échéancier de paiements ci-dessous s'applique à la présente évaluation :

%	Étape
10 %	Suite à la réception et validation du rapport initial
30 %	Suite à la présentation et l'approbation du 1er projet de rapport d'évaluation finale
60 %	Suite à la présentation et l'approbation (notamment par le PNUD Maroc et le CTR du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif (Version Anglaise)

CRITERES D'EVALUATION DE LA CONSULTATION

L'évaluateur (trice) sera évalué/e en fonction d'une combinaison de critères techniques et financiers.

Phase 1 : Evaluation technique des offres

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Profil du consultant Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/maitrise scientifique) dans le domaine de l'environnement, développement durable, changement climatique, transport ou similaire.	10
Expérience avérée dans le domaine de l'environnement, Energie, transport, développement durable, changement climatique 10 ans- 15 ans : 20 points > 15 ans : 30 points	30
Une expérience antérieure en matière de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ; 10 points par expérience avec un maximum de 30 points	30
Une expérience antérieure dans l'évaluation de projets PNUD/GEF 10 points par expérience avec un maximum de 30 points	30
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :
→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :
La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{Pmin}{P}$$

P : Prix de l'offre
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :
Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique
→ 30% pour l'offre financière
N = 0,7 * T + 0,3 * F

Le candidat qui recevra la notation technico-financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

SOUMISSION DES OFFRES

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Formulaire P11 du/de la consultant(e) mettant en valeur ses expériences et ses compétences en lien avec la consultation (Selon Annexe 3- P11 modified for SCs and ICs)

- Attestations des références similaires délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Lettre d'intérêt et de disponibilité (selon modèle en annexe 2)

L'offre financière
L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).

Afin d'assurer une bonne comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation du montant forfaitaire.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou
- Dollar des Etats-Unis ou
- Euro

Conditions de conversion des devises : Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les consultants régies par la loi marocaines sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD).

DEPOTS DES OFFRES

Les offres seront déposées ou envoyées par courrier, au plus tard, **le 30 mai 2018 à 16h00 (Heure de Rabat)** à l'adresse suivante : Avenue Ahmed Belafrej, 13, Souissi, Rabat ou par email à procurement.morocco@undp.org, en spécifiant dans l'objet : « **IC 01-05-2018 Evaluation finale du projet Renewable Energy for the City of Marrakech's Bus Rapid Transit System, projet GEF-BRT Marrakech** **».**

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

ANNEXES AMINISTRATIVES

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions
Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière
Annexe 3- P11 modified for SCs and ICs

Annexe A : Liste des documents à examiner par l'équipe d'évaluation :

- ✓ Document de projet (PRODOC) et « GEF CEO Endorsement Request »
- ✓ Rapports des Etudes thématiques réalisées dans le cadre du projet (Etudes de faisabilité technique et économique de la mise en échelle du projet BRT, Evaluation de l'impact environnemental, social et économique pour le système, Elaboration d'un cadre MRV pour le système de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) de la ville de Marrakech, les rapports d'élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au Fonds Vert pour le Climat ;
- ✓ Rapport sur l'élaboration des modalités de transfert, d'Exploitation et de Maintenance de la centrale solaire dans le cadre du projet ;
- ✓ Rapport du séminaire National sur la Mobilité Durable: Vers de nouveaux modes de mobilité urbaine au Maroc ;
- ✓ L'étude sur le Renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales dans la zone d'installation de la station solaire du BHNS pour la protection du projet contre les eaux de ruissellement ;
- ✓ L'étude de raccordement de la station solaire au poste des bus électriques ;
- ✓ L'étude d'impact sur le réseau de la RADEEMA ;
- ✓ Rapports périodiques d'avancement du projet ;
- ✓ Rapport sur les bilans d'exécution physique et financière du projet ;
- ✓ Les comptes rendus des principales réunions et ateliers ;
- ✓ Rapport d'audit ;
- ✓ Rapport et plan de suivi des recommandations des revues annuelles ;
- ✓ Rapports annuels PIR du projet ;
- ✓ Les outils de suivi du domaine focal du FEM ;
- ✓ Autres documents jugés utiles pour la mission.

Annexe B : Échelles de notations

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes	***Notations de durabilité :***	***Notations de la pertinence***
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Moyennement satisfaisant (MS) 3 Moyennement Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés 2 Moyennement improbable (MU) : des risques importants 1 Improbable (U) : risques graves	2 Pertinent (P) 1 Pas pertinent (PP) ***Notations de l'impact :*** 3 Significatif (S) 2 Modéré (M) 1 Négligeable (N)
Notations supplémentaires le cas échéant : Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)		

Annexe C : Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

L'évaluateur (trice) / les évaluateurs (trices) :

1. Doit (doivent) présenter des informations complètes et équitables dans son (leur) évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doit (doivent) divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur les limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doit (doivent) protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations, Accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée, Respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation[3]

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :_____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à *lieu* et *date*

Signature : _____

[3]www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

Annexe D : Grandes lignes du rapport d'évaluation[4]

i. Page d'introduction :

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- Nº d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Région et pays inclus dans le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Evaluateur
- Remerciements

ii. Résumé

- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

iii. Acronymes et abréviations
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[5])

1 Introduction

- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

2 Description et contexte de développement du projet

- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

3 Conclusions
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés[6])

3.1 Conception/Formulation du projet

- Analyse du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Approche de réplication
- Avantage comparatif du PNUD
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

3.2 Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)

[4]Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes).
[5] Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008
[6] Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant.

- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet :
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles

3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
- Pertinence (*)
- Efficacité et efficience (*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (*)
- Impact

4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5 Annexes

- TR
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation
- Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

Annexe E : Parties prenantes

Groupes cibles

- Personnes à mobilité réduite, citoyens pour accéder à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé ;
- Femmes et hommes étudiants, handicapés, citoyens et ménages à faibles revenus ;
- Touristes nationaux et internationaux ;
- Les citoyens de la préfecture de Marrakech et des zones périurbaines, usagers, collectivités publiques ;
- Autres communes urbaines nationales à travers l'extension du projet, les entreprises, le marché de travail.

Structures de suivi et coordination

Le **Comité de Suivi du Projet** supervise le suivi du projet

- SEDD
- DRE MS,
- PNUD
- Commune de Marrakech
- SDL, Société de Développement Local chargée de la gestion du transport
- SIE,
- RADEEMA,
- AMEE,
- IRESEN,
- DGCL.
- Société civile et population

Structures de gestion et exécution

- **Equipe de gestion**

(DNP , CN, C S/E, AAF…) : 1 Directeur National du Projet, 2 Ingénieurs, Administrateur, Assistant technique

Annexe F : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

CTR du PNUD-FEM

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe G : Questions d'évaluation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•		•	•
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
•	•	•	•
•	•	•	•

	•	•	•	•
Est ce que le projet est en cohérence avec le Plan Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies au Maroc (UNDAF) 2012-2016 et 2017-2021 et le Plan Stratégique du PNUD ? Est ce qu'il est pertinent par rapport aux besoins du pays ?				
	•	•	•	•
	•	•	•	•
	•	•	•	•
Approches programmatiques du PNUD : Est-ce que le projet intègre les 5 approches programmatiques du PNUD : GAR, Environnement, Genre, Développement de capacités et droits humains				
	•	•	•	•
	•	•	•	•
Genre : 1) Est-ce que le document du projet inclus une analyse du contexte genre et des besoins en matière de genre - en tant que partie intégrée de l'évaluation globale des besoins ? Est-ce que les données mentionnées dans le document du projet sont désagrégées par sexe – illustrant ainsi les réalités des hommes et des femmes ? 2) Le document du projet identifie-il des objectifs, des résultats et des indicateurs de performances réalisables, claires et sensibles au genre ? est-ce que ceci est basé sur les trouvailles des analyses du contexte genre et des besoins en matière de genre ? 3) Les ressources humaines et financières prévues pour la réalisation du projet sont-elles appropriées est suffisantes pour l'atteintes d'objectifs spécifiques-et-sensibles au genre ? 4)Y'a-t-il une représentation équitable des femmes et des hommes au sein de l'équipe du projet, profitant pleinement de la vision, du potentiel et des compétences des femmes et des hommes ? Sinon, y 'a-t-il au moins une masse critique du genre sous-représenté (à savoir 30%) ? ou un expert genre ? 5) Les résultats spécifiques-et-sensibles au genre figurent-ils dans les plans d'évaluation de performances et de suivi ? 6) Si une évaluation genre ou une évaluation sociale a eu lieu, quels en étaient les résultats ? Comment ceci a été reflété dans la redéfinition des activités du projet ou l'introduction de nouvelles activités répondant aux recommandations ? 7) Le projet aurait-il contribué à une « Success Story » reflétant le changement introduit dans les vies des femmes et des hommes, si oui laquelle ?				
	•	•	•	•
	•	•	•	•
Coopération Sud-Sud : Précisez les connaissances et les bonnes pratiques produites dans le cadre du projet au Maroc et qui peuvent être valorisées dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Comment ces acquis pourraient être capitalisés et exportés à d'autres pays de la région ? Quels sont les pays ayant un contexte similaire à celui du Maroc ?				
	•	•	•	•
	•	•	•	•

Annexe I: Cadre logique du projet

Ce projet contribuera aux objectifs de développement durable suivants: Transports publics à faible émission de carbone				
Ce projet contribuera aux résultats du pays suivants, inclus dans le document de l'UNDAF Résultat 5: Les principes de la «Charte nationale pour le développement durable» sont mis en œuvre en cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités environnementales, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et les populations les plus vulnérables. attention au genre.				
Ce projet sera lié aux résultats suivants du plan stratégique du PNUD: Produit 1.5: Des solutions inclusives et durables sont adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et l'accès universel à l'énergie moderne (en particulier les sources d'énergie renouvelables hors réseau)				
	Indicateurs des objectifs et des résultats	**Baseline**	**Cible finale du projet**	**Hypothèses**
Objectif du projet Soutenir l'intégration bas carbone du système de Bus à Haut Niveau de Service (BusRapid Transit - BRT) mis en œuvre par la Ville de Marrakech à travers l'installation d'une centrale solaire de 1 MW basée sur la technologie High Voltage Photo Voltaics (HCPV). L'énergie	Ampleur de la modification de la couverture énergétique moderne par les utilisateurs et les secteurs spécifiques (indicateur IRRF1.5.2)	0	24% du BRT alimenté par l'énergie solaire produite par la ferme solaire HCPV	Intégration des bus électriques dans le système BRT chargé par la centrale solaire HCPV
	Nombre direct de bénéficiaires quotidiens des lignes L1 et L2 du réseau de bus public	50 000 (20 000 pour L1 et 30 000 pour L2) avec un taux d'utilisation par les femmes de 31% dans les banlieues et de 44% (dans les zones urbaines	71 000 (36 000 pour L1 et 35 000 pour L2) avec un taux d'utilisation par les femmes de 50% dans les zones urbaines et suburbaines	Un système de BRT offrant un haut niveau de confort et de service sera attractif pour les nouveaux bénéficiaires, en particulier les femmes, par rapport aux autres modes de transport. Des campagnes spécifiques de communication et de sensibilisation seront conçues pour améliorer l'achalandage des bus chez les femmes par rapport aux autres modes de transport urbain.

produite par la ferme aidera les bus électriques à présenter un système de transport intégré à faible émission de carbone qui peut être reproduit dans d'autres villes du Maroc.	Des tonnes d'équivalent CO2 supplémentaires évitées en conséquence directe des activités du projet	0 tCO2 (11 150 tCO2 émis en 2015 par 121 autobus diesel)	27 327 tCO_2	Les bus électriques sont intégrés dans le système BRT de Marrakech et alimentés par une centrale solaire HCPV de 1 MW. Les chauffeurs d'autobus diesel sont formés aux pratiques d'écoconduite.
	système de transport public à haute capacité (BRT) pour 100 000 habitants	0	2.18	Deux lignes BRT seront opérationnelles à la COP22 et desserviront une population de 900 000 habitants. Les nouvelles lignes L1 et L2 auront respectivement une longueur de 10,9 et 8,8 km. L'infrascture de route dédiée à ces deux lignes BRT est disponible.
Component/Outcome 1 **Planification intégrée, construction des capacités et des systèmes MRV pour le système BRT à faible émission de carbone**	Achèvement des documents de planification financière pour les futures lignes BRT (L3 et L4)	0	100%	Les études d'ingénierie de L3 et L4 sont en cours. Volonté politique d'étendre le système BRT
	Nombre d'indicateurs à faible émission de carbone dans le système MRV	0	3	Le système MRV du système BRT intégrera au moins 3 indicateurs bas carbone concernant la consommation de gasoil, la production électrique de la ferme solaire et la consommation électrique des bus électriques
	Pourcentage d'employés techniques et de chauffeurs d'autobus du TLDC formés aux meilleures pratiques d'efficacité énergétique	0%	100%	Forte participation et taux de participation de la direction et des employés techniques du TLDC Volonté politique au Conseil municipal. L'opérateur de bus actuel (ALSA) assurera une formation initiale à tous les conducteurs (270) sur l'éco-conduite avant la COP22 et mettra en place un système de bonus de performance en matière d'éco-conduite.
Component/ Outcome 2 Mise en service d'une ferme solaire de 1 MW	Quantité de MW installée de la ferme solaire HCPV	0 MW	1 MW	La volonté politique du conseil municipal d'alimenter les bus électriques à partir d'une source renouvelable Le GEF prend en charge le coût d'investissement différentiel

pour l'alimentation d'autobus électriques pour le système BRT	Un système O & M est en place	0	1	O & M sera inclus dans le cahier des charges pour assurer la durabilité de la production d'énergie solaire. La société BOT sera responsable de l'exploitation et de la maintenance (dans le cadre de son contrat) pour une période initiale pendant que les arrangements sont mis en place au TLDC
Component/ Outcome 3 **Gestion des connaissances et sensibilisation**	Nombre d'événements organisés pour communiquer l'expérience du transport urbain durable de Marrakech	Aucun événement n'a été organisé	Au moins deux événements de haut niveau	High level of commitment and engagement of all stakeholders COP22 represents an ideal event to communicate and exhibit Marrakech's initiatives
	Nombre de plastformes (campagnes télévisées, publicités, etc.) développés pour la communication publique et la sensibilisation aux transports à faible émission de carbone et à l'énergie solaire	0	10	La ville de Marrakech est consciente de l'importance d'utiliser différents moyens pour atteindre divers groupes de la population tels que le site web, les médias sociaux, la radio, la télévision, les brochures, etc.
	Nombre de plans de réplication proposés par le comité multipartite pour d'autres villes	0	1	Haut niveau d'engagement et d'engagement de toutes les parties prenantes. La COP22 stimulera un changement de paradigme